

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIFS

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Saint-Aubin met en place différentes activités pendant les temps périscolaires.

	de 7h30 à 8h30	de 11h30 à 13h30	à partir de 15h45
Les lundi mardi jeudi vendredi	GARDERIE	ACTIVITÉS LUDIQUES	ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
			ou
			ACTIVITÉS "DÉCOUVERTE"
			ou
			ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

LA GARDERIE DU MATIN

Le matin, un service de garderie est assuré dans chaque établissement par du personnel communal qualifié de 7h30 à 8h30.

LES ACTIVITÉS DU SOIR

Le soir, à partir de 15h45, les familles peuvent inscrire leurs enfants à trois types d'activités : l'accompagnement scolaire, les activités récréatives et les activités "découverte".

Les activités sont organisées par petits groupes au trimestre ou au semestre (selon les écoles). Les enfants ont la possibilité de s'inscrire à une voire deux activités dans l'année scolaire selon les places disponibles.

Les enfants peuvent avoir la même activité ou un panaché d'activités par soir de la semaine. Le choix des activités se fait en septembre pour la durée de l'année scolaire. Aussi, dès la rentrée, le service jeunesse propose aux enfants de découvrir les différentes activités afin qu'ils puissent faire leur choix. Les familles s'engagent ensuite, pour l'année, sur les jours et activités retenus.

● L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf propose un service d'accompagnement scolaire s'adressant aux enfants de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

L'objectif est d'aider l'enfant dans la réalisation de ses leçons et devoirs avec des moyens matériels et d'encadrement appropriés.

Trois lieux d'accueil sont mis à disposition selon le domicile : à l'accueil de loisirs l'Escapade, aux Novales et rue Gantois.



● LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Les enfants inscrits à cette activité ludique profiteront de jeux dans la cour, jeux de société, jeux symboliques (coin voiture, dînette....), jeux de construction, activités manuelles (dessin, peinture, loisirs créatifs, modelage, etc.), activités autour du livre (contes et comptines, lecture libre)...

● LES ACTIVITÉS "DÉCOUVERTE"

Parmi les activités "découverte" mises en place par la Ville : activités scientifiques ou techniques, jeux sportifs, éveil musical, théâtre, art plastique, découverte de l'environnement, nouvelles technologies...

Horaires des activités du soir : à partir de 15h45. La durée des activités est variable en fonction de l'âge et du type d'activité (entre 3/4 d'heure et une heure). Les enfants inscrits à l'accompagnement scolaire devront rester à l'activité au moins une heure. La fin des activités est au maximum à 18h.

Participation financière : La garderie du matin et les activités du soir sont facturées au forfait mensuel, quelque soit le nombre de fois où l'enfant était présent et quelque soit le nombre d'activités différentes auxquelles il a participé. Le coût mensuel par enfant est de 5 €.

A noter : Pour les activités du soir, la facturation intervient uniquement pour les enfants participant aux activités après 16h30. Les enfants bénéficient d'une gratuité entre 15h45 et 16h30.

Renseignements - inscriptions : Service Jeunesse - 02 35 81 75 52